FORUM DES ASSOCIATIONS – SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018

LE FORUM DES ASSOCIATIONS
AURA LIEU SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018
À LA SALLE POLYVALENTE
DE 9H00 À 12H00

MARLES EN FÊTE - SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018

15H30 - MARLATHON 2018
DÉPART DE LA SALLE POLYVALENTE
15H30 - RETRAIT DES DOSSARDS
16H00 - DÉPART DES COURSES ADULTES (10,4 KM ET 5,2 KM)
17H30 - DÉPART DE LA COURSE ENFANT (2,6 KM)
18H00 - REMISE DES RÉCOMPENSES
BULLETINS D'INSCRIPTION SUR www.marlesenbrie.fr

19H30 - PAËLLA À LA SALLE POLYVALENTE *sur réservation*
Buvette sur place

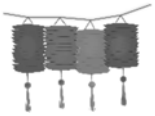

21H30 - RETRAITE AUX FLAMBEAUX : DÉPART DE LA SALLE POLYVALENTE

22H30 - FEU D'ARTIFICE : STADE DE MARLES EN BRIE

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE D'OURCEAUX

11 SEPTEMBRE 2018 À 20H00
À LA SALLE POLYVALENTE
MARLES EN BRIE

La municipalité lance un projet d'enfouissement des réseaux aériens (électricité basse tension, éclairage public et communications électroniques) qui aura lieu dans l'extrémité de la rue d'Ourceaux.
La participation d'un Technicien du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM 77) permettra de répondre à toutes les questions.

ENQUÊTE PUBLIQUE – S.I.A.E.P.A.

Du 17 septembre à 9h00 au 19 octobre 2018 à 17h30 se déroulera une enquête publique unique dans les quatre communes du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de la Houssaye en Brie (S.I.A.E.P.A.) relative au :

Schéma directeur d'assainissement : approbation de l'actualisation des zonages d'assainissement eaux usées, et délimitation des zonages d'assainissement des eaux pluviales.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, sur lequel vous pourrez noter vos observations, seront mis à disposition au secrétariat de la mairie de Marles-en-Brie, aux heures et jours habituels d'ouverture au public ; à savoir, de 9h00 à 12h00, du lundi au samedi, et de 13h30 à 17h30, le vendredi.

M. Yves MONTAUBIN, commissaire enquêteur, assurera une permanence en mairie de Marles-en-Brie, le samedi 6 octobre 2018, de 9h30 à12h00.

Les documents seront consultables sur le site internet de Marles-en-Brie (www.marlesenbrie.fr) pendant la durée de l'enquête publique.

INFORMATION SERVICES PÉRISCOLAIRES

Il est rappelé aux parents des enfants scolarisés à l'école publique de Marles-en-Brie, également usagés des services périscolaires proposés par la Commune, que le règlement intérieur a évolué.

Notamment, tous les services périscolaires doivent faire l'objet d'une **inscription et d'un paiement préalable** (restauration scolaire, garderie, **et** étude surveillée) au moyen d'un planning mensuel, à retourner exclusivement au secrétariat de la mairie.

Nous vous invitons donc à en prendre connaissance, pour éviter toutes sources de désagrément.

INCIVILITÉS

Malgré la mise en place du dispositif Toutounet, encore trop de déjections canines jonchent les trottoirs, les espaces verts et massifs de Marles en Brie.

En matière de législation nous vous rappelons que :

- Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.
- Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.
- En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

En outre, il est rappelé que par arrêté municipal, du 17 mars 2003 :

- Il est interdit d'abandonner, de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, places et autres points de la voie publique.
- Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse. L'accès des aires de jeux et bacs à sable est strictement interdit aux animaux.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour conserver la propreté des rues et espaces verts de notre commune.